ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et reglementation

Question écrite n° 46159

Texte de la question

M. Philippe Langenieux-Villard attire l'attention de M. le ministre de la culture sur l'opportunite de creer un label de « radios de decouverte ». Si, depuis le 1er janvier 1996, les stations radiophoniques doivent diffuser 40 % de chansons francophones, certaines d'entre elles (les radios associatives de categorie A) souhaitent aller plus loin dans le sens du soutien aux artistes francais. Pour populariser la creation francaise, affirmer notre singularite face a l'unanimite musicale anglo-saxonne, mais aussi lutter contre l'uniformisation des gouts culturels, il est utile de promouvoir les artistes peu connus et d'eduquer a la musique. Il lui demande de bien vouloir lui donner des precisions sur l'ensemble des mesures qui peuvent etre prises en faveur de la reconnaissance d'un label « radios de decouverte ».

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient du role joue par les radios associatives dans le domaine de la decouverte de nouveaux talents. L'action de promotion artistique qu'elles assurent bien souvent en amont de celui joue par les radios thematiques et generalistes - on peut meme parler de complementarite par rapport aux radios commerciales dans la mesure ou certains groupes ont accede a la notoriete grace a une promotion active sur les antennes de nombreuses radios associatives - est reconnue dans les faits par les societes de production et certains reseaux qui construisent une partie de leur programmation a partir des nouveautes decouvertes par ces antennes. La reconnaissance de ce role, par les professionnels eux-memes, ne pourra se concretiser sans qu'il y ait, prealablement a une rationalisation des differentes aides actuelles ou en devenir, en direction des jeunes talents, une concertation sur ce sujet entre les differents partenaires de la filiere, tant producteurs que diffuseurs.

Données clés

Auteur : M. Langenieux-Villard Philippe
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46159
Rubrique : Radio
Ministère interrogé : culture
Ministère attributaire : culture

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6399
Réponse publiée le : 24 février 1997, page 945